

LES TITRES DE CONDUITE DES NAVIRES DE PLAISANCE

sont obligatoires pour les seuls navires à moteur

Pas de titre obligatoire	Carte mer	Permis mer côtier	Permis mer hauturier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour un navire de plaisance à voile, même équipé d'un moteur auxiliaire, ➤ Un navire de moins de 6 chevaux de puissance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour un navire de plus de 6 chevaux de puissance, ➤ Une jauge brute inférieure à 2 tonnes, ➤ Une navigation de jour seulement, ➤ À moins de 5 milles d'un abri. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour un navire de plus de 6 chevaux de puissance, ➤ Une jauge brute supérieure à 2 tonnes, ➤ Une navigation de jour et de nuit, ➤ À moins de 5 milles d'un abri. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour un navire de plus de 6 chevaux de puissance, ➤ Une jauge brute supérieure à 2 tonnes, ➤ Une navigation de jour et de nuit, ➤ À toute distance d'un abri.